

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL-SEANCE ORDINAIRE du mercredi 09 septembre 2026

Légalement convoqué le 03 septembre 2026, le Conseil municipal s'est réuni en séance d'installation le mercredi 9 septembre 2026, à 19h, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Séverine DEBUS, Maire.

Présents : Mmes et MM. Jean-Claude RUGGERI, Quentin MOLLARD, Bénédicte DA MOURA, Fouad SALAH, Charlotte COGNAT, Thierry PLANÇON, Daphné CORDIER, Muhammed YLMAZ, Bertrand BONNAMOUR, Françoise BAILLY, Franck RODRIGUES, Catherine LANÇON, Salih BERTAN, Damien LAMBERT, Jean-Pascal THOMASSET, Renaud DONZEL, Bernard TAVERNIER, Isabelle LAGNIER, Annick SERRE* arrivée à 19h30

Absents excusés : Maëlys AGUAYO pouvoir à Séverine DEBUS,

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 21 jusqu'à délibération N°DL2026-73, 22 ensuite

Nombres de pouvoirs : 1

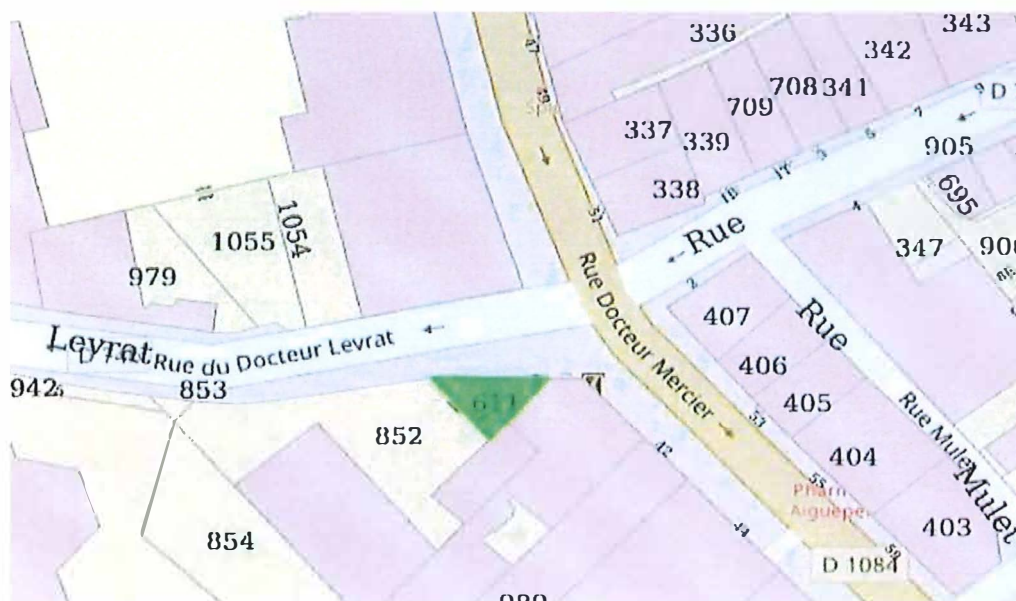
Nombre de membres votants : 23

DL2026-80 : Régularisation foncière avec GROUPAMA
Rapporteur Mme Anne-Claude FERRY

A la suite d'une demande de la pizzeria La Casa de bénéficier d'une autorisation d'occupation du domaine public pour installer une terrasse nous nous sommes aperçus que 2 petites parcelles appartenaient encore à Groupama Rhône Alpes.

Il s'agit des parcelles AB 611 et AB 853 d'une surface respective de 46 et 5 m².

Le service urbanisme a contacté le service immobilier de Groupama Auvergne Rhône Alpes, lequel nous a confirmé son accord pour céder à l'euro symbolique ces 2 parcelles à la commune, étant précisé que la commune prenait à sa charge les frais d'acte.





Envoyé en préfecture le 23/09/2026

Reçu en préfecture le 23/09/2026

Publié le 23/09/2026

ID : 001-210102695-20260909-8022026-DE



DEPARTEMENT DE L'AIN – COMMUNE DE NANTUA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL-SEANCE ORDINAIRE du mercredi 09 septembre 2026

Cela étant exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, a :

- **Approuvé** la régularisation foncière proposée
- **Approuvé** l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles cadastrées AB 611 et AB853
- **Prononcé** l'intégration dans le domaine public des deux parcelles concernées
- **Autorisé** Madame le Maire à signer l'acte notarié correspondant ainsi que tout acte s'y rattachant
- **Chargé** Madame le Maire de l'accomplissement des formalités nécessaires pour l'intégration de ces parcelles dans le domaine public communal

Le Secrétaire de Séance,
Damien LAMBERT



Le Maire,
Séverine DEBUS

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Nantua le.....
Publication ou affichage le
Séverine DEBUS, Maire de Nantua*